

FICHE DE POSTE N° SEI-5 CONSEILLER ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE ASH1

Type d'emploi	Conseiller ou conseillère pédagogique
Établissement	Rectorat de Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique auprès de l'Inspecteur en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap au sein des établissements sanitaires et medico-sociaux
Intitulé du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique ASH1 pour le 1er degré
Qualification demandée	CAPPEI ou diplôme équivalent Cafipemf apprécié
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Ce poste n'étant pas devant élèves, les horaires sont ceux applicables aux personnels administratifs relevant de la fonction publique
Lieux d'exercice	Rectorat et établissements spécialisés parisiens
Autorité hiérarchique	Le conseiller ou la conseillère pédagogique exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur ASH1

DESCRIPTION DES MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère pédagogique contribue à la mise en œuvre de la politique éducative de l'École inclusive dans le cadre de la personnalisation des parcours des élèves. Il ou elle conseille l'inspecteur sur les démarches et projets à conduire ; il ou elle informe l'inspecteur sur les situations dans les écoles et les unités d'enseignement des établissements sanitaires et médico-sociaux. Il ou elle est force de proposition pour la résolution des situations complexes.

Dans le domaine de la formation initiale et continue, il ou elle propose, organise et conduit des formations qui s'adressent aux enseignants spécialisés, comme à tous types de publics. Il ou elle intervient dans les établissements spécialisés pour accompagner les enseignants néo-titulaires, en difficulté et/ou en demande. Il ou elle anime des groupes de travail thématiques. Il ou elle entretient une veille pédagogique pour nourrir la professionnalisation de tous les professeurs mis à disposition des ESMS et des établissements de santé.

Il ou elle travaille en concertation avec les autres conseillers pédagogiques du Service de l'École inclusive afin de mener des actions complémentaires et cohérentes au regard de la politique académique de l'École inclusive. Il ou elle est amené(e) à co-intervenir avec d'autres formateurs au sein de l'EAFIC. Il ou elle organise le suivi et l'accompagnement des stagiaires CAPPEI.

Enfin, le conseiller ou la conseillère pédagogique veille à l'affectation des élèves en UE TSA en concertation avec les ERSEH et dans l'intérêt des élèves et des familles. A cet effet, il ou elle est vigilant(e) au respect des procédures et des organisations.

Commenté [FL1]: xes

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- la connaissance des programmes des premier et second degrés, du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- la connaissance de l'organisation du premier degré (écoles, circonscription) et du second degré (établissement) ;
- la connaissance des principales caractéristiques des établissements médicosociaux ;
- la connaissance de la réglementation en vigueur sur l'Ecole inclusive ;
- la connaissance des principales modalités d'adaptation des situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap ;
- la connaissance des modalités d'évaluation et de certification de l'école au collège, et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens ;
- des connaissances liées à l'identification des besoins de formation, à la contractualisation des objectifs, à la mobilisation des modalités et ressources (dont les ressources numériques), à l'évaluation des actions
- une connaissance des outils théoriques et des pratiques professionnelles adaptables en unités d'enseignement, au sein d'une équipe pluri-professionnelle ou d'un établissement spécialisé.

Le ou la candidat(e) devra faire preuve de la capacité à :

- s'inscrire relationnellement et fonctionnellement dans une équipe pluri-catégorielle (personnels enseignants, administratifs et d'encadrement) ;
- communiquer à l'oral comme à l'écrit en respectant le cadre institutionnel et les fonctions des interlocuteurs (parents, associations, enseignants, chefs d'établissement) ;
- conduire un projet, suivre un dossier, à en rendre compte et proposer des améliorations ou des solutions ;
- traiter l'information, la hiérarchiser dans le cadre de ses responsabilités et des priorités académiques, la transmettre aux personnes ressources, répondre aux demandes adressées au Service public (Charte Marianne) ;
- utiliser les outils numériques (courrier électronique, internet, traitement de texte, tableur) et faire évoluer ses compétences en fonction des enjeux et des technologies ;
- s'inscrire dans un réseau de formateurs du premier et du second degré (circonscription, EAFC, INSPE, INSHEA) et éventuellement dans un cadre inter-académique (repérage d'outils, de bonnes pratiques, etc.) ;
- repérer des enseignants et des personnels d'encadrement pouvant jouer un rôle relais de l'information, de tuteur pour accueillir et accompagner un professeur débutant dans les missions de l'ASH ;
- travailler avec les autres services du rectorat (Division des enseignants du premier degré, division des personnels enseignants du 2nd degré, etc.)

CONTACTS

Les demandes d'information sont à adresser à l'IEN ASH1 à l'adresse suivante :
ce.ienash1@ac-paris.fr